



VILLAGES VIVANTS
SCIC SARL AU CAPITAL VARIABLE
SIÈGE SOCIAL 29 rue Sadi Carnot, 26400 CREST
IMMATRICULÉE AU RCS de Romans sous le numéro 841 583 164

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021 **SCIC SARL VILLAGES VIVANTS**

En raison de la situation sanitaire, et en conformité avec le décret d'avril 2020¹ en raison de l'inadaptation des locaux aux mesures sanitaires en vigueur au moment de l'organisation de ladite Assemblée générale, les gérants ont décidé que:

- l'assemblée générale convoquée le 9 juin 2021 se tiendrait sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement;
- les décisions seraient prises par voie de consultation écrite.

Du 9 juin 2021 au 24 juin 2021, les associés ont pu prendre part aux votes sous forme de consultation écrite, grâce à un questionnaire de votes reçu sous forme de lien personnel de la plateforme Balotilo. En complément de la convocation, du projet de résolutions et du pouvoir, il a été également transmis aux associés le 9 juin 2021 le rapport d'activités et financiers.

En parallèle, le 23 juin 2021 à 18h30, s'est tenue une réunion d'informations à distance par visioconférence permettant d'exposer aux membres de l'assemblée le rapport d'activité et financier de la gérance, d'exposer les orientations, de lire et de répondre aux questions quant aux résolutions sur lesquelles s'exprimer.

La réunion d'informations est présidée par la gérance: M.Raphaël Boutin et M. Sylvain Dumas.

Le président constate que sont présents les associés suivants :

¹ En application de l'article 13 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 ([lien direct](#))



- Valérie Francillon, représentante de Dimension Informatique Réalisations, collège, propriétaire de 20 parts
- Rémi Lelong, représentant de la Fondation Raoul Follereau, collège C, propriétaire de 175 parts

Sont également présents :

- Pauline PRUNIER, salariée responsable de la vie coopérative Villages Vivants
- Elodie PILLOU, alternante au sein de Villages Vivants

Ont participé à la consultation écrite en ligne (28 sociétaires sur 36) :

Collège A :

- Thibault Berlingen (5 parts sociales)
- Anne-Sophie Daudon (5 parts sociales)
- Marie Isserel (5 parts sociales)
- Raphael Boutin (32 parts sociales)
- Sylvain Dumas (34 parts sociales)

Collège B :

- Emmanuelle Coratti (5 parts sociales)
- Flore Berlingen (15 parts sociales)
- Laetitia Barbe (5 parts sociales)
- Bertrand Vignau Lous (25 parts sociales)
- Dominique Marcon (5 parts sociales)
- Jean-Marc Dumas (18 parts sociales)
- Jerome Deconinck (5 parts sociales)
- Sylvia Plion (5 parts sociales)
- Sylvie Dumas (32 parts sociales)

Collège C :

- AMOES Scop (25 parts sociales)
- Fondation Terre de Liens (25 parts sociales)
- Fondation Raoul Follereau (175 parts sociales)
- CAE Prisme (5 parts sociales)
- Solstice (8 parts sociales)
- Association Villages Vivants (25 parts sociales)

Collège D :

- Safran Tours (5 parts sociales)
- Dimension Informatique Réalisations (20 parts sociales)
- Capsilem (5 parts sociales)
- Bouis Finance (200 parts sociales)
- Letsco (5 parts sociales)
- J'M ESS (5 parts sociales)
- WEB ET CIE (95 parts sociales)
- AMS Investissement (5 parts sociales)

Ont donné pouvoir :

- Monsieur Sebastien Discher DS Libre et Sauvage (collège C, 5 parts sociales) à Sylvain Dumas
- Madame Marie-Élisabeth Maury (collège B, 110 parts sociales) à Sylvain Dumas



Consultation écrite en ligne

RÉSOLUTIONS DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

La consultation écrite en ligne révèle les votes suivants :

NOMBRE DE PARTICIPANTS AUX VOTES

Collège de vote	Nombre de votants sur l'ensemble des résolutions	Nombre de votants après admission nouveaux associés	Nombre de votants total	%
A	4	1	5	31%
B	6	4	10	23%
C	5	1	6	23%
D	8	1	9	23%
TOTAL	23	7	30	100%

Première résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de AMS Investissement, représenté par M. MERCIER Vincent, Président

Montant souscrit : 1 000€ (5 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège D de AMS Investissement.

=> Résolution adoptée à 96 %



Résolution 1 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		1	5	23%	4%	19%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8			8	23%	0%	23%
	23	0	1	22		4%	96%

Deuxième résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de AMOES SCOP, représenté par M. COSTE Vincent

Montant souscrit : 5 000€ (25 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège C de AMOES SCOP.

=> Résolution adoptée à 92 %

Résolution 2 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		2	4	23%	8%	15%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8			8	23%	0%	23%
	23	0	2	21		8%	92%

Troisième résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de Mme Emmanuelle CORATTI

Montant souscrit : 1 000€ (5 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège B de Mme Emmanuelle CORATTI.

=> Résolution adoptée à 96 %



Résolution 3 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		1	5	23%	4%	19%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8			8	23%	0%	23%
	23	0	1	22		4%	96%

Quatrième résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de Mme Flore BERLINGEN

Montant souscrit : 3 000€ (15 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège B de Mme Flore BERLINGEN.

=> **Résolution adoptée à 96 %**

Résolution 4 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		1	5	23%	4%	19%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8			8	23%	0%	23%
	23	0	1	22		4%	96%

Cinquième résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de Mme Laetitia BARBE

Montant souscrit : 1 000€ (5 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège B de Mme Laetitia BARBE.

=> **Résolution adoptée à 96 %**



Résolution 5 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		1	5	23%	4%	19%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8			8	23%	0%	23%
	23	0	1	22		4%	96%

Sixième résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de Mme Marie-Élisabeth MAURY

Montant souscrit : 22 000€ (110 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège B de Mme Marie-Élisabeth MAURY.

=> **Résolution adoptée à 93%**

Résolution 6 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		1	5	23%	4%	19%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8		1	7	23%	3%	20%
	23	0	2	21		7%	93%

Septième résolution : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

Admission de M. Thibault BERLINGEN

Montant souscrit : 1000€ (5 parts sociales)

L'assemblée des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, accepte la candidature au sociétariat dans le collège A de M. Thibault BERLINGEN.

=> **Résolution adoptée à 96 %**



Résolution 7 : Constatation de l'augmentation du capital et admission d'associés

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	6		1	5	23%	4%	19%
C	5			5	23%	0%	23%
D	8			8	23%	0%	23%
	23	0	1	22		4%	96%

Huitième résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

L'assemblée, après avoir lu le rapport de gestion de la Gérance sur les opérations de l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021, approuve les comptes et le bilan tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle donne en outre quitus à la gérance de sa gestion pour ledit exercice.

=> **Résolution adoptée à 95 %**

Résolution 8 : Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	4			4	31%	0%	31%
B	10		2	8	23%	5%	18%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	29	0	2	27		5%	95%

Neuvième résolution : Affectation du résultat

En application de la finalité non lucrative de la SCIC, et de l'article 31 "Excédents" de ses statuts, l'Assemblée Générale des associés décide l'affectation des excédents soit 6 107 € euros de la façon suivante :

- 15% en réserve légale, soit 916,05 euros,
- 85% en réserve statutaire impartageable, soit 5190,95 euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

=> **Résolution adoptée à 100 %**



Résolution 9 : Affectation du résultat

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5			5	31%	0%	31%
B	10			10	23%	0%	23%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	0	30		0%	100%

Dixième résolution : Absence de conventions passées

L'Assemblée Générale prend acte de l'absence de conventions passées dans la cadre de l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

=> Résolution adoptée à 100 %

Résolution 10 : Absence de conventions passées

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5			5	31%	0%	31%
B	10			10	23%	0%	23%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	0	30		0%	100%

Onzième résolution : Valeur de la part

L'Assemblée Générale des associés constate, en application des statuts, que la valeur de remboursement des parts sociales de la coopérative s'établit à 200 euros, soit leur valeur nominale.

=> Résolution adoptée à 100 %

Résolution 11 : Valeur de la part

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5			5	31%	0%	31%
B	10			10	23%	0%	23%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	0	30		0%	100%



Douzième résolution : Rémunération de Sylvain DUMAS

La gérance demande l'approbation par l'Assemblée Générale de la rémunération de M. Sylvain Dumas au titre de mandataire social et Responsable finance solidaire pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 la rémunération brute est de 2 437 euros. Cette rémunération correspond à une rémunération nette de 1907 euros mensuelle.

L'assemblée des associés de la société Villages Vivants approuve les modalités de rémunération perçue par Sylvain DUMAS au titre de son mandat de co-gérant et Directeur de la finance solidaire d'un montant annuel brut de 29 244 euros du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les modalités de mise en œuvre de la présente délibération relèvent de l'acte de gestion.

=> Résolution adoptée à 98 %

Résolution 12 : Rémunération de Sylvain DUMAS

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5			5	31%	0%	31%
B	10		1	9	23%	2%	21%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	1	29		2%	98%

Treizième résolution : Rémunération de Raphaël BOUTIN-KUHLMANN

La gérance demande l'approbation par l'Assemblée Générale de la rémunération de M. Raphaël BOUTIN KUHLMANN au titre de mandataire social et Directeur des opérations pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 la rémunération brute est de 2 402 euros. Cette rémunération correspond à une rémunération nette de 1901 euros mensuelle.

L'assemblée des associés de la société Villages Vivants approuve les modalités de rémunération perçue par Raphaël BOUTIN-KUHLMANN au titre de son mandat de co-gérant et Directeur des opérations d'un montant annuel brut de 28 824 euros du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les modalités de mise en œuvre de la présente délibération relèvent de l'acte de gestion.



=> Résolution adoptée à 92 %

Résolution 13 : Rémunération de Raphaël BOUTIN-KUHLMANN

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5		1	4	31%	6%	25%
B	10		1	9	23%	2%	21%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	2	28		9%	92%

Quatorzième résolution : Avis sur la liste des membres du comité d'engagement

La cogérance propose la nomination de nouveaux membres au comité d'experts :

- Anthony Collet « Chargé d'affaires professionnelles à la **Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes**, Anthony Collet suit et conseille ses clients (artisans, commerçants, professions libérales, TPE) dans les villes de Die et de Crest ».
- Chloé Demessieux « Conseillère en financement, Chloé Démessieux est membre de l'équipe d'**Initiative 2607**, une association qui soutient l'économie de proximité. Membre de deux réseaux nationaux - **France Active** et **Initiative France** - Initiative 2607 investit dans des projets locaux à travers des prêts à 0%, des avances remboursables, des subventions et des garanties d'emprunts ».
- Rami Dahdah - La Machine. « Membre de la SCIC Grenade, Rami Dahdah évolue depuis 10 ans dans des entreprises coopératives. Salarié du **Court Circuit**, bar-restaurant en Scop à Lyon, il est aussi cofondateur du **Bieristan**, bar-restaurant en Scop à Villeurbanne. Il est désormais co gérant et fondateur de la brasserie coopérative **La Machine**, qui a ouvert ses portes récemment, en partenariat avec Villages Vivants qui a participé à l'achat du local. Il est également l'auteur de Rando-bières en France aux éditions du Chemin des crêtes ».
- Lise Simon. « Après quelques années en tant que salariée en agence et une courte expérience enthousiasmante au sein du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez pour accompagner des projets de redynamisation de centres-bourgs, Lise Simon, architecte, souhaite orienter sa pratique professionnelle vers des constructions éco-responsables mettant en œuvre des matériaux biosourcés et des savoirs-faire locaux ».



- Bruno Gautier. « Économiste de formation, Bruno Gautier intègre l'ADIE en 1992 où il exerce différentes fonctions. Il collabore ensuite avec le CIDR, organisation internationale du domaine du secteur de la micro-finance. Directeur du développement à l'Adie, association qui finance, conseille et accompagne les entrepreneurs dans la création et le développement de leur activité ».

=> **Résolution adoptée à 89 %**

Résolution 14 : Avis sur la liste des membres du comité d'engagement

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5			5	31%	0%	31%
B	10		2	8	23%	5%	18%
C	6		1	5	23%	4%	19%
D	9		1	8	23%	3%	20%
	30	0	4	26		11%	89%

Quinzième résolution : Nomination d'un Commissaire à la Transformation

Villages Vivants envisage de transformer sa société SCIC SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL) EN SOCIÉTÉ ANONYME (SA), une décision devant être prise par l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, décide de nommer en qualité de commissaire à la transformation Frédéric MOROUX, commissaire au compte, assisté par Philippe PEREIRA, responsable de mission, de **TSARAP EXPERTISE SCOP SAS** 8-10 rue Jacquard 69004 LYON SIRET 82112451800027.

Frédéric MOROUX de TSARAP EXPERTISE SCOP SAS a déclaré par avance accepter les fonctions qui lui seraient confiées et satisfaire à toutes les déclarations requises par la loi.

=> **Résolution adoptée à 100 %**



Résolution 15 : Nomination d'un Commissaire à la Transformation

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5			5	31%	0%	31%
B	10			10	23%	0%	23%
C	6			6	23%	0%	23%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	0	30		0%	100%

Seizième résolution : Délégation de pouvoirs aux cogérants

L'Assemblée Générale des associés de la Société Villages Vivants confère tous pouvoirs aux cogérants M. Sylvain DUMAS et Raphaël BOUTIN KUHLMANN de la société, ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Pour votre totale information :

Tableau des délégations de signature

Thème	acte?	Délégation	Condition de délégation
Gestion patrimoniale	état des lieux	Marion Hereng	pas de litige ou de dégâts importants
Gestion patrimoniale	validation devis travaux	Marion Hereng	travaux prévus et inclus dans l'enveloppe de travaux prévue par le CE + devis inférieur à 5000€HT
Gestion patrimoniale	PV de réception OK	Marion Hereng	pas de litige ou de réserve importante
Gestion patrimoniale	PV de réceptions réserves	Marion Hereng	aucune condition
Gestion patrimoniale	paiement travaux	Marion Hereng	tous paiements si conforme au devis (pas de TS ou avec TS ne portant pas le montant au delà de 5 000€HT)
Gestion administrative et comptable	accès aux comptes bancaires	Céline Girard	consultation, ajout de bénéficiaires, virements
Gestion administrative et comptable	paiements des fournisseurs	Céline Girard	abonnements, paiements récurrents liés à des conventions, factures ponctuelles dont le montant est inférieur à 300 € HT
Gestion administrative et comptable	paiements des salaires	Céline Girard	en conformité avec les contrats de travail en vigueur
Gestion administrative et comptable	paiements des notes de frais	Céline Girard	sur présentation de justificatifs, dans le respect des conditions indiquées dans le document "Politique des Richesses Humaines dans la SCIC Villages Vivants", et pour des montants inférieurs à 300€
Gestion administrative et comptable	formalités administratives, comptables, fiscales	Céline Girard	paiements des impôts et taxes, déclarations de TVA, paiements des charges sociales, en lien avec l'expert comptable

=> Résolution adoptée à 90 %

Résolution 16 : Délégation de pouvoirs aux cogérants

collège de vote	votants	Contre	abstentions ou blancs	Pour	%	contre	pour
A	5		1	4	31%	6%	25%
B	10			10	23%	0%	23%
C	6		1	5	23%	4%	19%
D	9			9	23%	0%	23%
	30	0	2	28		10%	90%



LECTURE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

A la lecture du rapport d'activités et financier de la gérance, les questions / réponses ont été manifestées :

Le rapport d'activités et financier avait été présenté le 8 et le 9 avril 2021 aux sociétaires et membres détenteurs de titres participatifs avant l'Assemblée générale et avait fait l'objet d'un questionnaire et d'un atelier pour l'améliorer aux regards des retours des membres. La version présentée aujourd'hui et votée était celle améliorée par les sociétaires et membres solidaires.

⇒ questions / réponses

- *Pouvez-vous détailler les 6 futurs projets en phase de pré-instruction, d'instruction ou validé par le comité d'engagement ?*

En Isère, nous accompagnons le café atelier La Manivelle pour leur installation aux Abrets. La négociation avec le vendeur a été longue mais s'est accélérée depuis quelques mois. Les 2 associées du projet se remobilisent pour ouvrir leur activité à l'automne prochain. L'autre projet isérois est la ressourcerie, dans le cadre d'un achat d'un local plus grand, pour développer leur activité. Il s'agit du projet le moins certain sur les 6 présentés du fait d'un premier local ciblé où le propriétaire a préféré vendre à quelqu'un d'autres. Les porteurs de projets recherchent un autre local adapté à leur activité sur le territoire du Trièves.

En Drôme, nous accompagnons un hôtel-restaurant (Col de la Machine, entrée nord du Vercors), une épicerie coopérative ainsi qu'un tiers-lieu social (porté par l'Accorderie du 26 et le Secours Populaire à Die) dans leur projet d'installation.

En Lozère, nous accompagnons Le Pétassou, une association reconnue d'intérêt général, qui souhaite s'agrandir pour développer ses activités. Ressourcerie et friperie associative, le Pétassou récupère et remet en état du mobilier, du matériel électroménager, des vêtements, etc. L'équipe fonctionne avec 2 salariées et 30 à 40 bénévoles actifs. Ils ont sollicité Villages Vivants pour l'acquisition d'un local plus grand.

- *Pouvez-vous présenter et détailler la résolution n°15 de la nomination du commissaire à la transformation ?*



Aujourd'hui, Villages Vivants souhaite proposer le changement de son statut commercial : celui d'une SCIC SARL à une SCIC SA. Nous restons une coopération mais nous souhaitons aller plus loin dans nos ambitions coopératives et d'inclusion des parties prenantes au projet. Aussi, pour dépasser la limite des 99 sociétaires (et construire de nouvelles instances de gouvernance), il est proposé de transformer notre statut commercial. Nous souhaitons saisir cette opportunité de modification pour refondre nos statuts et notre gouvernance pour la rendre plus partagée, plus inclusive, plus démocratique et donc plus coopérative.

Aujourd'hui, il s'agit d'un vote pour accord sur le lancement de ce chantier de transformation. A l'automne, nous organisons également des ateliers de co-construction de nos futurs statuts aidés par l'Urscoop. Le vote pour une transformation ou non d'une SCIC SARL à une SCIC SA sera proposé en Assemblée Générale Extraordinaire (fin d'année 2021 ou début d'année 2022).

Sylvain DUMAS
co-gérant

Raphaël BOUTIN-KHULMAN
co-gérant

Procès Verbal AGO SCIC SARL Villages Vivants - 2021



Villages Vivants SCIC SARL - 29 rue Sadi Carnot, 26400 Crest
SIRET : 841 583 164 00014 RCS Romans - APE 6820B - n° TVA : FR39 841 583 164